



## Lettre ouverte aux membres du Conseil d'orientation de l'AFPA

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'orientation de l'AFPA,

Dans la continuité des alertes des derniers mois faites par les représentants des salariés de l'AFPA, qu'il s'agisse des organisations syndicales ou des représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration, notre organisation syndicale souhaite vous informer de la situation particulièrement dégradée de l'AFPA en Aquitaine en matière de réponse au Service Public que nous sommes en droit de vouloir sauvegarder.

Jusqu'à peu, l'Aquitaine était exemplaire en matière de résultat économique et de service rendu.

Depuis 2010, l'Aquitaine est, comme l'ensemble des régions, impactée fortement par la mesure du Non Remplacement Systématique des Départs et la destruction du dispositif Itinérant.

**Cela se traduit par des groupes de stagiaires laissés seuls sans formateurs pendant plusieurs semaines ou par des formateurs prenant plusieurs groupes simultanément.**

**La conséquence est :**

- **au niveau des stagiaires, une augmentation sérieuse des plaintes, des abandons de stage et des résultats ne correspondant pas à leur attente ;**
- **au niveau des salariés AFPA, une souffrance psychologique qui s'exacerbe.**

Ces constats révélateurs se retrouvent dans tous les sites, sans exception, de la région, et ne font que s'amplifier depuis la mise en œuvre du Plan Stratégique de M. Caila, puisque toutes les activités ont été morcelées et « désorganisées » en tuyau d'orgue.

Depuis plusieurs mois, la politique des emplois met notre région dans une situation illégale vis-à-vis de la législation mais également de notre principal interlocuteur, le Conseil Régional aquitain. En effet, une multitude de postes avec activités pérennes dans la carte des emplois sont soit vacants soit occupés par des salariés avec contrat hétéroclite mais surtout précaire. La liste non exhaustive est longue et touche tous les secteurs et tous les centres :

- à Agen, après une mutation d'une formatrice CDI en secrétariat, c'est un CDD qui la remplacera ;
- à Bayonne, 2 formatrices CDI en Assistante de Vie et Famille démissionnaires sont remplacées par une seule personne en CDD ;
- à Bègles, un formateur CDI en Préparatoire décédé, dont le renouvellement d'emploi tarde, n'est remplacé que par un CDD et un formateur Frigoriste maintenu en CDD depuis plus d'un an sur une activité pérenne ;
- à Caudéran, un formateur électricien est CDD sur un poste pérenne CDI depuis plusieurs années, et un CDD sur une activité nouvelle de l'appel d'offres du Conseil Régional Installation Thermique par l'Extérieur devrait être CDI ;
- à Pau, une formatrice CDI partie en invalidité depuis 2 ans n'est remplacée que par un CDD. Le poste d'agent d'accueil à temps plein est passé à mi-temps après le départ en retraite de la salariée. Le personnel de ce centre s'est mis en grève le 17 janvier et est intervenu au CRE qui se tenait le même jour pour dénoncer les dysfonctionnements qu'il subit ;

- à Périgueux, une formatrice en tourisme est en CDD sur un emploi qui a toujours été CDI, de même pour un autre formateur en Comptabilité ;
- à Pessac, les multiples infractions à la législation ont obligé, suite à une action syndicale CFDT, la Direction à transformer certains contrats abusifs en CDI (5). Mais il en reste encore plusieurs ;
- à la Direction régionale, le poste d'Assistante de Direction prévu, est toujours pourvu par des CDD successifs et 3 postes présentés dans le Plan stratégique en ligne exploitation ne sont pas pourvus ;
- à AFPA Transitions, le record des emplois précaires est accentué par l'injonction de la Direction Générale de remplacer une salariée CDI partie par un CDD, ce qui porte le nombre de salariés précaires (CDD, prestataire, en Portage ou en Intérim) à 9 sur un effectif total de 20.
- .....

**Voilà ce qui se passe actuellement en matière de ressources humaines dans les établissements de l'AFPA Aquitaine.**

Les orientations que vous allez fixer à l'AFPA dans les prochains jours auront des conséquences directes sur le travail quotidien des salariés de l'Association et sur la qualité des formations dispensées. L'Aquitaine, parmi tant d'autres régions, contribue positivement aux résultats économiques, mais cela se fait ostensiblement depuis des années en utilisant la masse salariale comme variable d'ajustement. Aujourd'hui, continuer dans cette optique, c'est encore diminuer le service que nous sommes de moins en moins en mesure de rendre. Les effectifs étaient de l'ordre de 450 CDI dans les années 1990 ; aujourd'hui ils plafonnent à 281.

Nous attendons qu'un véritable projet de développement dans la durée et dans un cadre national soit construit pour l'AFPA, un projet qui lui donne les moyens humains et matériels permettant aux salariés de faire à nouveau un travail de qualité.

Nous attendons également que des mesures immédiates soient prises pour protéger la santé des salariés et que soient remises en place des conditions de travail dignes et respectueuses des hommes et des femmes. Pour la CGT, cela passe par des emplois stables et pérennes correspondant à une activité et un service de qualité.

Nous considérons que la formation professionnelle est un investissement social indispensable pour notre pays qui ne se mesure pas que sur des critères économiques.

Voilà pour notre syndicat la mission d'importance pour le Conseil d'Orientation du 24 janvier 2012, sur laquelle nous souhaitons vous alerter.

Pour la CGT, il s'agit ni plus ni moins d'être en rupture totale avec la politique menée jusqu'à maintenant par la Direction actuelle de l'AFPA, et d'initier au contraire le développement de cet outil au service des demandeurs d'emploi et des salariés.

*Pour la CGT AFPA Aquitaine,*

*Le Coordonnateur Syndical Régional*

**Luc Blanco**